École des Arts, année scolaire 2023-2024 Tarifs Saint-Lô

Pôle musique, Pôle Arts plastiques / Pratiques collectives

	1 pratique collective	2 pratiques collectives	3 pratiques collectives
1 adulte	40,00 €/ trimestre	65,50 €/trimestre	78,50 €/trimestre
1 ^{er} enfant	35,00 €/ trimestre	58,00 €/trimestre	69,50 €/trimestre
2ème enfant	24,00 €/trimestre	39,50 €/trimestre	47,00 €/trimestre
3ème enfant et +	16,50 €/trimestre	27,00 €/trimestre	32,50 €/trimestre

Pratiques collectives Pôle musique:

Parcours découverte, éveil musical, chorale enfants, formation musicale, modules, groupes de musiques amplifiées, ensembles de jazz, MAO, classes de musique de chambre, ensembles à cordes, ensemble de violoncelles, ensembles de guitares classiques, ensemble de flûtes traversières, ensemble de clarinettes, ensemble de saxophones, ensembles de percussions, ensemble de cuivres, big-band.

Pratiques collectives Pôle Art plastique:

Atelier enfants, atelier création ados, atelier sculpture, atelier adultes, stages.

Pôle musique / cours individuels

	1 instrument individuel (inclus : cours collectif de Formation Musicale ainsi que les pratiques collectives instrumentales)	2 instruments individuels (inclus : cours collectif de Formation Musicale ainsi que les pratiques collectives instrumentales)	3 instruments individuels (inclus : cours collectif de Formation Musicale ainsi que les pratiques collectives instrumentales)
1 adulte	85,00 €/ trimestre	140,50 €/trimestre	168,50 €/trimestre
1 ^{er} enfant	81,00 €/ trimestre	134,00 €/trimestre	160,50 €/trimestre
2ème enfant	56,00 €/trimestre	92,50 €/trimestre	111,00 €/trimestre
3ème enfant et +	38,50 €/trimestre	63,50 €/trimestre	76,00 €/trimestre

<u>Cotisation modèle vivant</u>: 14,00€ par trimestre

Cotisation harmonie junior, harmonie municipale : 21 € pour l'année scolaire

Location d'instrument:

L'école de musique met à disposition des instruments pour la location, sous réserve de disponibilité du parc instrumental. Le montant de la location est de 8€/mois, soit : 96€/an, par instrument loué. (A charge pour le locataire d'entretenir, de faire réviser l'instrument une fois par an chez le luthier et de fournir un justificatif.

Le locataire devra également fournir une attestation d'assurance)

Remarque: Tout élève inscrit en début d'année est engagé pour l'année complète.

Modes de paiement acceptés : Kiosk agglo, Spot 50, Atouts Normandie, chèques vacances, Pass culture